



Initiative  
Cacao et  
Forêts

# PLAN D'ACTION 2022-2025

INITIATIVE CACAO ET FORÊTS - (CÔTE D'IVOIRE)





# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| PRÉFACE                                                                                                       | 4  |
| AVANT-PROPOS                                                                                                  | 5  |
| AVANT-PROPOS                                                                                                  | 6  |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES                                                                           | 7  |
| RESUMÉ EXÉCUTIF                                                                                               | 8  |
| INTRODUCTION                                                                                                  | 12 |
| STRATEGIE D’IMPLEMENTATION                                                                                    | 14 |
| THÉMATIQUES ET DOMAINES D’INTERVENTION DE L’INITIATIVE CACAO ET FORÊTS :<br>ENGAGEMENTS, ACTIONS ET ACTIVITÉS | 18 |
| Axe 1 : Protection et restauration des forêts : objectifs et activités                                        | 18 |
| Axe 2 : Production durable et sources de revenus pour les producteurs                                         | 20 |
| Axe 3: Participation des communautés et inclusion sociale                                                     | 22 |
| SUIVI ET EVALUATION                                                                                           | 24 |
| ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE GOUVERNANCE                                                                | 24 |
| BUDGET PLAN D’ACTION 2022-2025                                                                                | 26 |
| ANALYSES DES DEFIS                                                                                            | 34 |
| CONCLUSION                                                                                                    | 35 |





## MESSAGE DU MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS



### Laurent TCHAGBA

Ministre des Eaux et Forêts, Président du Comité de Pilotage de l'Initiative Cacao et Forêts

Fort de l'ambition affichée de la Côte d'Ivoire à préserver, réhabiliter et étendre les forêts sur son territoire, le Gouvernement Ivoirien a signé le 16 novembre 2017, à Bonn, en Allemagne, une convention portant Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts, avec les compagnies de l'industrie du cacao et du chocolat.

L'objectif principal de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est de mettre fin à la déforestation imputable à la cacaoculture.

La phase pilote 2018-2020 a permis d'enregistrer d'importants acquis, notamment au niveau politique, législatif et réglementaire du secteur forestier et de la mise en œuvre d'activités d'agroforesterie. Ces résultats ont été obtenus d'une part, grâce à la collaboration et la concertation entre les institutions publiques concernées et, d'autre part, entre les acteurs des secteurs public et privé.

Le plan d'action de l'ICF pour la période 2022-2025 vise non seulement à consolider les acquis de la phase pilote, mais également à accroître l'impact des actions initiées.

Le défi majeur demeure la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre réussie de l'Initiative Cacao et Forêts, un défi que les signataires de la convention portant Cadre d'Action Commune (CAC) entendent relever.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'opérationnalisation du Système national unifié de traçabilité du cacao et du système national de surveillance des forêts et d'alerte précoce de la déforestation. Tous ces instruments sont nécessaires à la satisfaction des exigences du futur règlement de l'Union Européenne sur la déforestation importée.

Les premiers résultats de la collaboration entre les signataires de l'Initiative Cacao et Forêts sont encourageants.

Toutefois, j'invite les partenaires de l'industrie du cacao et du chocolat en Côte d'Ivoire à un peu plus d'implication pour l'aménagement durable des forêts.

J'invite également l'ensemble des parties prenantes de l'Initiative Cacao et Forêts (WCF, IDH, Compagnies du cacao et du chocolat...) à conjuguer leurs efforts, aux côtés du Gouvernement Ivoirien et des partenaires techniques et financiers, en vue de promouvoir une économie cacaoyère durable, respectueuse de l'environnement et qui préserve le patrimoine forestier, à travers la mise en œuvre réussie du plan d'action 2022-2025 de l'ICF.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT WCF



### Chris Vincent

Président, Fondation Mondiale du Cacao (WCF)

La Fondation Mondiale du Cacao (WCF), représentant ses membres de l'industrie mondiale du cacao et du chocolat, félicite vivement le gouvernement ivoirien pour l'importante étape franchie avec l'élaboration du plan d'action de la phase II de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF).

Plus de cinq années se sont écoulées depuis le lancement de l'ICF en novembre 2017 lors de la COP 23 à Bonn et l'ICF reste un modèle sans précédent de collaboration public-privé pour lutter contre la déforestation dans le secteur du cacao. Depuis le lancement de l'ICF, d'importants succès ont été enregistrés, notamment :

- le leadership remarquable du Ministère des Eaux et Forêts dans le pilotage d'une structure de gouvernance efficace de l'ICF ;
- les progrès du gouvernement dans l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles politiques forestières qui promeuvent la conservation et la restauration des forêts ;
- la promotion de l'agroforesterie à base de cacao ;
- l'adoption d'une plateforme de surveillance par satellite au niveau national pour mesurer et suivre les progrès dans les efforts de lutte contre la déforestation.

En outre, les entreprises ont fait des progrès significatifs vers la réalisation des engagements pris dans la cadre de l'ICF.

Ceci, grâce à des investissements dans la traçabilité, l'agroforesterie à base de cacao, la conservation et la restauration des forêts et la formation des agriculteurs, ainsi qu'en établissant des partenariats avec le gouvernement pour la conservation des forêts classées et la promotion des Agro-Forêts cacaoyères dans des Forêts Classées de catégorie 3.

Nous sommes arrivés à un moment critique pour l'avenir de l'ICF.

Je me réjouis de constater le soutien et l'engagement accrus des entreprises, des gouvernements et des autres parties prenantes pour assurer le succès continu de l'ICF. Bien que nous ayons enregistré beaucoup de succès sur le terrain, nous savons que nous devons accélérer et accroître nos investissements et notre collaboration si nous voulons atteindre notre objectif d'éliminer la déforestation et de restaurer les forêts dégradées. Nous devons également développer des actions collectives et mettre en place des collaborations dans les paysages forestiers prioritaires, en nous concentrant sur les zones les plus importantes et les plus propices à la conservation et à la restauration des forêts. La WCF et IDH travailleront main dans la main pour mobiliser toutes les parties prenantes à investir collectivement dans la conservation des forêts et la gestion durable des paysages prioritaires pour l'ICF.

La WCF et les 36 entreprises membres de l'ICF s'engagent à continuer de travailler en partenariat avec le gouvernement ivoirien pour soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales pour la conservation et la restauration des forêts et de production durable du cacao.

# IDH - THE SUSTAINABLE TRADE INITIATIVE



**Daan Wensing**  
Directeur Général & Président du Conseil  
d'Administration, IDH

2022 a marqué un tournant décisif pour la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. La 15<sup>e</sup> session de La Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP15) s'est tenue à Abidjan. Le gouvernement ivoirien y a annoncé des actions renforcées pour restaurer son couvert forestier à 20% (au moins) à l'horizon 2030 et ainsi tenir ses engagements en la matière. Cette annonce intervient à un moment critique pour l'industrie mondiale du cacao, alors que l'entrée en vigueur imminente du nouveau règlement de l'Union Européenne sur la déforestation importée affectera le marché du cacao et les ambitions de zéro émission des entreprises de l'industrie du cacao et du chocolat.

La dynamique s'est poursuivie à l'issue de la COP15, de sorte que l'élan et le sentiment d'urgence vis-à-vis de la nécessité d'agir sont restés tangibles. A l'événement de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), particulièrement réussi et bien accueilli, tenu en marge de la COP27 en Égypte en 2022, la forte représentation du gouvernement ivoirien et des partenaires du secteur privé a donné un message clair de dévouement au succès de l'Initiative et n'a laissé aucun doute sur l'engagement des partenaires envers l'ICF et leur volonté commune d'agir de manière significative.

L'Initiative Cacao et Forêts est un partenariat public- privé sans précédent, avec un positionnement idéal pour lutter contre la déforestation en associant dialogue politique et investissements sur le terrain. L'engagement et la persévérance de tous les signataires doivent être salués, d'autant plus que l'urgence d'agir ne cesse de croître.

Ce plan d'action 2022-2025 marque le début de la deuxième phase de l'ICF. Au cours des cinq (05) dernières années, les signataires de l'ICF, avec le soutien de la Fondation Mondiale du Cacao (WCF) et d'IDH, ont réussi à établir un solide partenariat public-privé qui facilite le dialogue politique et favorise des interventions conjointes.

Des fondations solides ont été établies, avec des politiques de gestion forestière renouvelées et un système national de traçabilité du cacao en cours. Les entreprises ont pleinement Intégré l'ICF dans la mise à échelle de l'agroforesterie et le déploiement de systèmes de traçabilité. Il est maintenant temps de faire passer l'ICF au niveau supérieur : l'action collective doit être au cœur de la marche à suivre.

Je voudrais souligner à quel point il est important que cet engagement, de la part des signataires de l'ICF, soit perçu par la communauté internationale. Nous avons de solides fondements, maintenant il est temps d'avoir un plus grand impact. Une plus forte appropriation du secteur public devrait conduire à des politiques plus claires et à une application renforcée de la loi. Une plus grande transparence de la part du secteur privé devrait permettre une véritable action collective et des investissements conjoints. De toutes parts, beaucoup plus d'investissements doivent être mobilisés, non seulement de la part des signataires mais aussi des partenaires extérieurs. Nous avons besoin de partenaires qui se tiendront la main pour sortir de leur zone de confort et en faire plus. Ce plan d'action est une invitation à se concentrer sur la mise en œuvre de l'engagement, c'est vers cela que doit désormais être canalisée toute l'énergie.

En tant qu'IDH, nous continuerons à apporter notre soutien pour le succès de l'ICF et nous sommes prêts à tirer parti de notre vaste expérience de mobilisation d'investissements pour des paysages durables dans un large éventail de zones géographiques et de chaînes de valeur. Nous sommes ravis de voir que les Signataires de l'ICF se sont engagés à concentrer leurs actions collectives autour des principales reliques forestières de la Côte d'Ivoire. Un impact positif pour la conservation et la restauration des forêts nécessite une vision et des objectifs communs clairs, soutenus par une bonne gouvernance et une gestion financière solide, mais surtout l'inclusion des milliers de producteurs de cacao et de leurs communautés.

# LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

|           |                                                                                 |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------|
| CAC       | Cadre d'Action Commune                                                          |
| CDN       | Contributions Déterminées au niveau national                                    |
| DANIDA    | Agence Danoise pour le Développement International                              |
| EIS       | Etude d'Impact Social                                                           |
| FC        | Forêts Classées                                                                 |
| GES       | Gaz à Effet de Serre                                                            |
| ICF       | Initiative Cacao et Forêts                                                      |
| IDH       | the Sustainable Trade Initiative                                                |
| MINEDD    | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable                        |
| MINEF     | Ministère des Eaux et Forêts                                                    |
| OIPR      | Office Ivoirien des Parcs et Réserves                                           |
| PANCC     | Plan d'action National sur le Changement Climatique                             |
| PND       | Plan National de Développement                                                  |
| P&R       | Parcs et Réserves                                                               |
| PTF       | Partenaires Techniques et Financiers                                            |
| P4F       | Partnerships For Forests                                                        |
| REDD+     | Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts |
| SEP REDD+ | Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+                                      |
| SODEFOR   | Société de Développement des Forêts                                             |
| SPREF     | Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts          |
| WCF       | World Cocoa Foundation (Fondation Mondiale du Cacao)                            |



# RESUMÉ EXÉCUTIF

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat public-privé qui vise à éliminer la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. De manière spécifique, l'initiative met l'accent sur la protection et la restauration des forêts, l'agroforesterie et la production durable de cacao, l'inclusion sociale et la participation des communautés des zones productrices de cacao. Ainsi, l'initiative est conforme à la politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts et soutient la volonté du gouvernement Ivoirien d'atteindre 20% de couvert forestier à l'horizon 2030.

En réunissant plusieurs acteurs stratégiques de la filière cacao, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) offre l'opportunité unique de définir et de mettre en œuvre des actions conjointes pour faire face aux problèmes complexes liés à la production de cacao et la préservation de la forêt. A travers cette initiative, les acteurs publics du cacao et de la gestion forestière ainsi que les acteurs privés de la filière cacao veulent démontrer que la production agricole de cacao est compatible avec la préservation et la restauration des forêts, par l'adoption de pratiques culturelles plus durables, notamment l'agroforesterie.

La première phase d'implémentation de l'ICF de 2018 à 2020, qui a servi de phase pilote, s'est articulée autour de la mise en œuvre de projets menés individuellement ou en coalitions restreintes par les signataires de l'initiative. Les financements mobilisés et les projets menés dans ce cadre ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants en matière notamment d'agroforesterie, de traçabilité du cacao et système de suivi des forêts et d'alerte précoce de la déforestation.

Le Comité de pilotage du 31 Mars 2022 a fait le bilan de cette phase et précisé les orientations pour l'élaboration du plan d'action de la phase II de l'ICF en Côte d'Ivoire pour la période 2022-2025.

Cette phase II, restera centrée autour des trois (3) piliers de l'ICF, à savoir :

- 1. La protection et la restauration des forêts :**  
la mise en œuvre de projets de partenariats publics-privés à grande échelle pour la protection et la restauration des forêts classées et parcs & réserves sélectionnés et des paysages alentours . Les forêts classées de Yapo-Abbé (24 592 ha), de Tamin (24 934 ha), de Cavally (64 200 ha), le parc national du Mont-Péko (34 000 ha), la réserve de Mabi-Yaya (61 282 ha) et la réserve de Bossématié (21 550 ha) et leurs zones périphériques font partie des paysages prioritaires identifiés pour ces partenariats publics-privés.
- 2. L'agroforesterie et la production durable du cacao :**  
ces thématiques sont promues au travers des programmes de durabilité mis en œuvre par les signataires de l'ICF. Le renforcement de la cartographie des chaînes d'approvisionnement du cacao, avec la mise en place d'un système national de traçabilité, constitue une priorité clé des signataires pour ce pilier.

- 3. La participation des communautés et l'inclusion sociale :**  
le renforcement des activités pour plus d'inclusion sociale et d'engagement communautaire. Il convient de préciser que la participation des communautés sera prise en compte dans la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le plan d'action 2022-2025. Il en est de même pour l'aspect «Genre».

La mise en œuvre efficiente de cette phase II (2022-2025) sera rendue possible par une gouvernance plus inclusive, pour la rendre plus flexible et plus efficace, une meilleure approche de mobilisation des ressources techniques et financières et une communication renforcée.

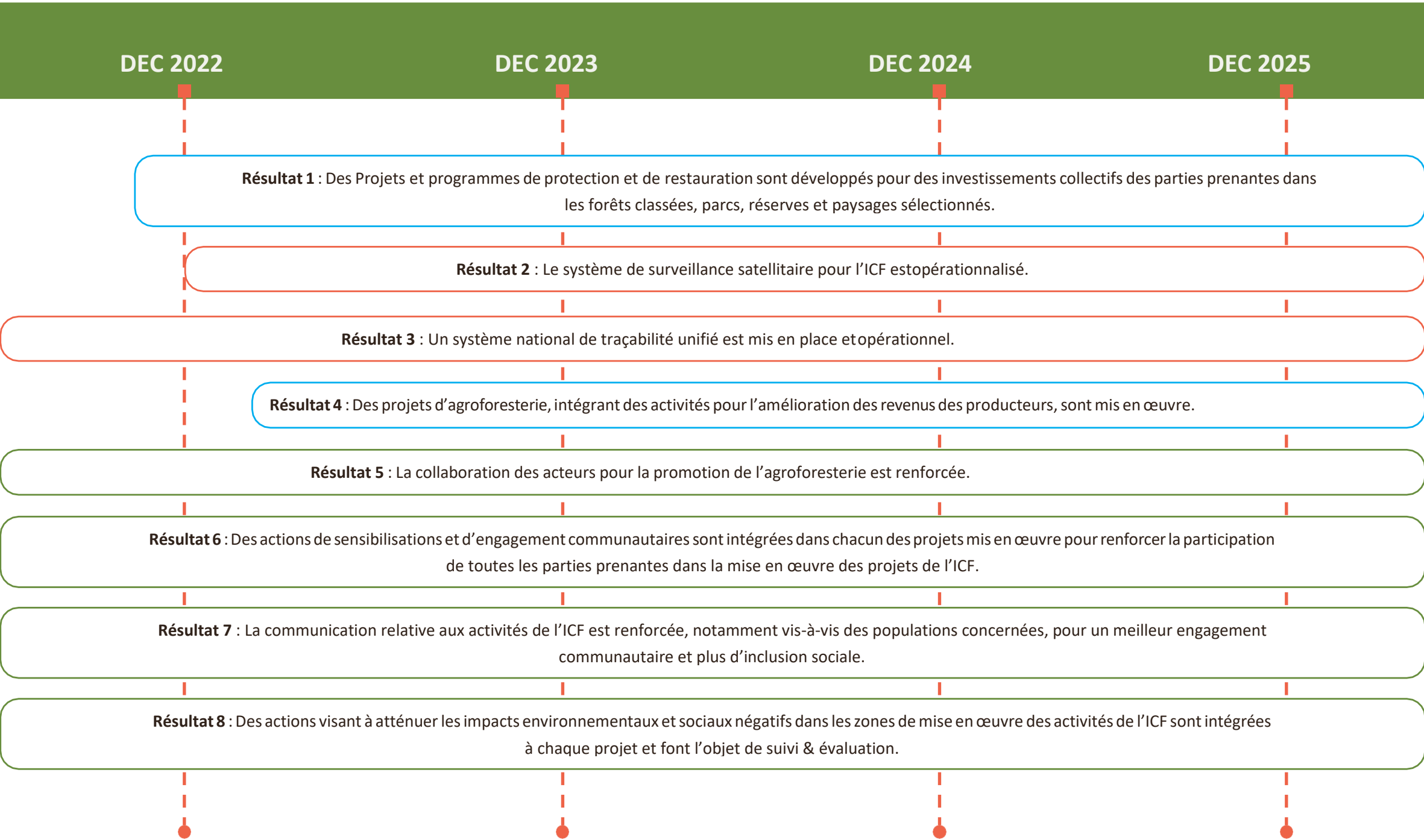
# Résumé des principaux résultats définis dans le plan d'action 2022-2025

| Protection et Restauration des forêts                                                                                                                                                                                        | Production durable et sources de revenus pour les producteurs                                                                                                                                 | Participation des communautés et inclusion sociale                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultat 1 :</b> Des Projets et programmes de protection et de restauration sont développés pour des investissements collectifs des parties prenantes dans les forêts classées, parcs, réserves et paysages sélectionnés. | <b>Résultat 3 :</b> Un système national de traçabilité unifié est mis en place.                                                                                                               | <b>Résultat 7 :</b> Des actions de sensibilisation et d'engagement communautaires sont intégrées dans chacun des projets mis en œuvre pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de l'ICF. |
| <b>Résultat 2 :</b> Le système de surveillance satellitaire (IMAGES) pour l'ICF est opérationnalisé.                                                                                                                         | <b>Résultat 4 :</b> Des projets d'agroforesterie sont mis en œuvre.                                                                                                                           | <b>Résultat 8 :</b> La communication relative aux activités de l'ICF est renforcée, notamment vis-à-vis des populations concernées, pour un meilleur engagement communautaire et plus d'inclusion sociale.                                        |
|                                                                                                                                                                                                                              | <b>Résultat 5 :</b> La collaboration des acteurs pour la promotion de l'agroforesterie est renforcée                                                                                          | <b>Résultat 9 :</b> Des actions visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones de mise en œuvre des activités de l'ICF sont intégrées à chaque projet et font l'objet de suivi & évaluation.                   |
|                                                                                                                                                                                                                              | <b>Résultats 6 :</b> Des Projets et programmes de production durable incluant des activités liées à la sécurisation foncière et à l'amélioration des revenus des producteurs sont développés. |                                                                                                                                                                                                                                                   |





# CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE



# INTRODUCTION

## Contexte

Depuis son indépendance, la Côte d’Ivoire a fondé son économie sur des secteurs ayant une forte pression sur les ressources forestières avec, en tête, le secteur agricole.

Ainsi, la forêt primaire du pays a été progressivement transformée en une mosaïque de forêts secondaires, de plantations de cultures de rente, de cultures vivrières et de terres en friche.

La couverture forestière est passée de 12 millions d’hectares en 1960 à 7,9 millions d’hectares en 1990, à 3,4 millions d’hectares en 2015 et à 2,97 millions d’hectares en 2021.

Au cours des deux dernières décennies, les enjeux de durabilité dans le secteur agricole ont évolué. Pour les acteurs, les questions prioritaires sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique ;
- Le respect des normes (et des réglementations) environnementales et sociales nationales et internationales dans les systèmes de production des denrées agricoles ;
- La disponibilité d’informations sur l’origine et les conditions de production des produits.

Le cacao, dont la Côte d’Ivoire est le premier producteur mondial, est le principal moteur de la croissance économique du pays. Il représente environ 22 % de son PIB et plus de 50 % de ses recettes d’exportation (Conseil Café Cacao).

Malheureusement, la performance de la Côte d’Ivoire dans le domaine de la cacaoculture s’est faite au détriment de son patrimoine forestier. En effet, la cacaoculture est l’une des causes majeures de la dégradation des forêts ivoiriennes. Afin de renverser la tendance de la déforestation, les Gouvernements de la Côte d’Ivoire et du Ghana et une trentaine d’entreprises du secteur du cacao et du chocolat

ont signé le Cadre d’Action Commune (CAC) de l’Initiative Cacao et Forêts (ICF), en novembre 2017, en marge de la COP 23, à Bonn (en Allemagne).

Ces différents signataires se sont donnés pour mission d’éliminer la déforestation dans la chaîne d’approvisionnement du cacao.

En 2018, le gouvernement de la Côte d’Ivoire et ses partenaires de l’industrie du cacao ont traduit les engagements du CAC en un plan de mise en œuvre couvrant une période transitoire de trois ans (2018-2020), appelée phase pilote. Au terme de cette phase pilote, des résultats satisfaisants ont été enregistrés parmi lesquels :

- La réforme du cadre législatif et réglementaire du secteur forestier avec l’adoption du nouveau code forestier, le 23 juillet 2019 ;
- Le renforcement de la cartographie de la chaîne d’approvisionnement ;
- La promotion de l’agroforesterie ;
- Le lancement du projet de mise en place d’un système national unifié de traçabilité du cacao ;
- L’adoption d’un système satellitaire de surveillance des forêts dans le cadre de l’ICF.

Toutefois, certains défis restent à relever, notamment : le renforcement de la protection et de la restauration des forêts avec des contributions plus affirmées du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, la finalisation du projet de mise en place du système national unifié de traçabilité du cacao, l’opérationnalisation du système national de surveillance des forêts et la mobilisation effective de ressources financières pour le financement des activités de l’initiative.

## Principaux objectifs

L’objectif majeur de ce plan d’action est de contribuer à la réalisation des engagements pris par le gouvernement ivoirien et l’industrie du cacao et du chocolat à travailler ensemble pour mettre fin à la déforestation et à promouvoir la protection et la restauration des forêts dans la chaîne d’approvisionnement du cacao en Côte d’Ivoire, tels que consigné dans le Cadre d’Action Commune de l’ICF.

Il s’inscrit dans la droite ligne des ambitions du gouvernement ivoirien de s’orienter vers un cacao durable et de contribuer à la restauration du couvert forestier national à 20% au moins à l’horizon 2030, tel que matérialisé dans le Plan National de Développement (PND), le Plan d’Action National sur le Changement Climatique (PANCC), la Stratégie de Préservation, de Restauration et d’Extension des Forêts (SPREF), les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et l’Initiative d’Abidjan présentée par le Gouvernement à la COP 15. Il tient également compte du nouveau règlement de l’UE sur la déforestation.

Ce plan d’action aidera le gouvernement et ses partenaires du secteur privé à poursuivre l’objectif commun de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, de maintien de la productivité du cacao sans conversion supplémentaire de forêt, de réduction de la pauvreté et d’aide à la conservation de la biodiversité.

## Méthodologie

### Approche

Une approche participative multisectorielle a été adoptée pour impliquer un large éventail de parties prenantes dans l’élaboration de ce plan d’action (Ministère des Eaux et Forêts, le Conseil Café Cacao, Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, la Société de Développement des Forêts, l’Office Ivoirien des Parcs et Réserves, la World Cocoa Foundation, les partenaires techniques et financiers de la Côte d’Ivoire, les organisations de la Société Civile, etc. Elle s’est articulée autour des étapes suivantes :

- La collecte et l’analyse des documents disponibles sur l’ICF et les initiatives connexes ;
- La consultation des parties prenantes à l’ICF

- L’élaboration d’un projet de plan d’action 2022-2025 de l’ICF ;
- La prise en compte des observations des parties prenantes et l’élaboration du document final du plan d’action 2022-2025 de l’ICF dans le cadre du présent document.

### Alignement des politiques

Ce plan d’action adopte une approche coordonnée et stratégique pour aligner les activités de l’ICF aux différents programmes et politiques du gouvernement (le Plan National de Développement, la Stratégie de Préservation et de Restauration des Forêts, la vision de recouvrement du patrimoine forestier à hauteur de 20% d’ici 2030), de l’industrie du chocolat et du cacao et la Stratégie Nationale REDD+, afin de garantir l’appropriation des programmes et des activités, l’harmonisation du secteur et la mise en œuvre coordonnée des activités en vue d’optimiser les résultats.

Au niveau international, ce plan d’action est aligné sur les différents traités et conventions internationaux que la Côte d’Ivoire a signés et ratifiés. Il s’agit notamment de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dont la 15ème Conférence des parties a été tenue à Abidjan du 09 au 20 mai 2022, de la Déclaration de New York sur les forêts et de l’Accord de Paris de 2015.

Tous ces accords visent à permettre à la Côte d’Ivoire de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la diversité biologique, de promouvoir un partage juste et équitable des avantages découlant de L’utilisation des ressources génétiques et de soutenir les moyens de subsistance comme alternatives à la déforestation motivée par la pauvreté et les besoins fondamentaux. Ces conventions ont été traduites en politiques nationales, qui orientent actuellement le développement national et l’allocation des ressources.

Au niveau national, ce plan d’action s’aligne sur la politique forestière, qui devrait permettre d’assurer une couverture forestière d’au moins 20% du territoire national en 2030, contre les moins de 10% actuellement en 2021 et la politique environnementale dont l’un des objectifs clés pour 2030 est la réduction des émissions de GES d’au moins 55% par rapport aux niveaux de 1990.

<sup>1</sup> Inventaire forestier et faunique national de la Cote d’Ivoire 2021



Afin d’assurer une mise en œuvre réussie de ce plan d’action, des stratégies et principes directeurs ont été définis comme suit:

Partenariats public-privé et action collective

Ce plan privilégiera la mise en œuvre à grande échelle des activités par le biais de partenariats/ coalitions publics-privés et d’actions conjointes autour de forêts classées, parcs et réserves et paysages prioritaires présélectionnés.

Participation de multiples parties prenantes

La mise en œuvre du plan d’action 2022-2025 continuera à suivre un processus participatif, incluant toutes les parties prenantes intéressées par la réalisation des objectifs fixés. Les parties prenantes concernées, telles que les organisations de la société civile, les autorités locales, les autorités traditionnelles, les agriculteurs et les organisations d’agriculteurs, et les partenaires techniques et financiers, joueront un rôle crucial à tous les niveaux de sa mise en œuvre.

Approche régionale

Comme c’était le cas dans le précédent plan de mise en œuvre, il y aura des échanges réguliers, des partages de leçons pour fixer des indications communes afin d’assurer la réplication et la mise à l’échelle des succès en Côte d’Ivoire et au Ghana, tous deux signataires de l’ICF.

Alignement sur les initiatives existantes

Sur la base de l’idéologie et de la valeur de maximisation des ressources et d’évitement de la réplication, l’Initiative Cacao et Forêts ne cherchera pas à initier de nouveaux projets similaires aux projets existants mais continuera à s’aligner sur les efforts existants du gouvernement et du secteur privé et les initiatives d’autres parties prenantes qui cherchent à réduire la déforestation, à promouvoir une production de cacao durable et à protéger l’environnement.

Mobilisation des ressources et financement

L’ICF continuera à œuvrer pour la création d’un environnement favorable à l’investissement du secteur privé dans la protection des forêts, pour permettre la mobilisation des ressources financières supplémentaires pour les activités et les actions requises pour la mise en œuvre des engagements pris dans le CAC. En outre, le gouvernement ivoirien contribuera à fournir des ressources financières pour l’implémentation de ce plan, ce qui garantira le soutien financier nécessaire à la mise en œuvre.

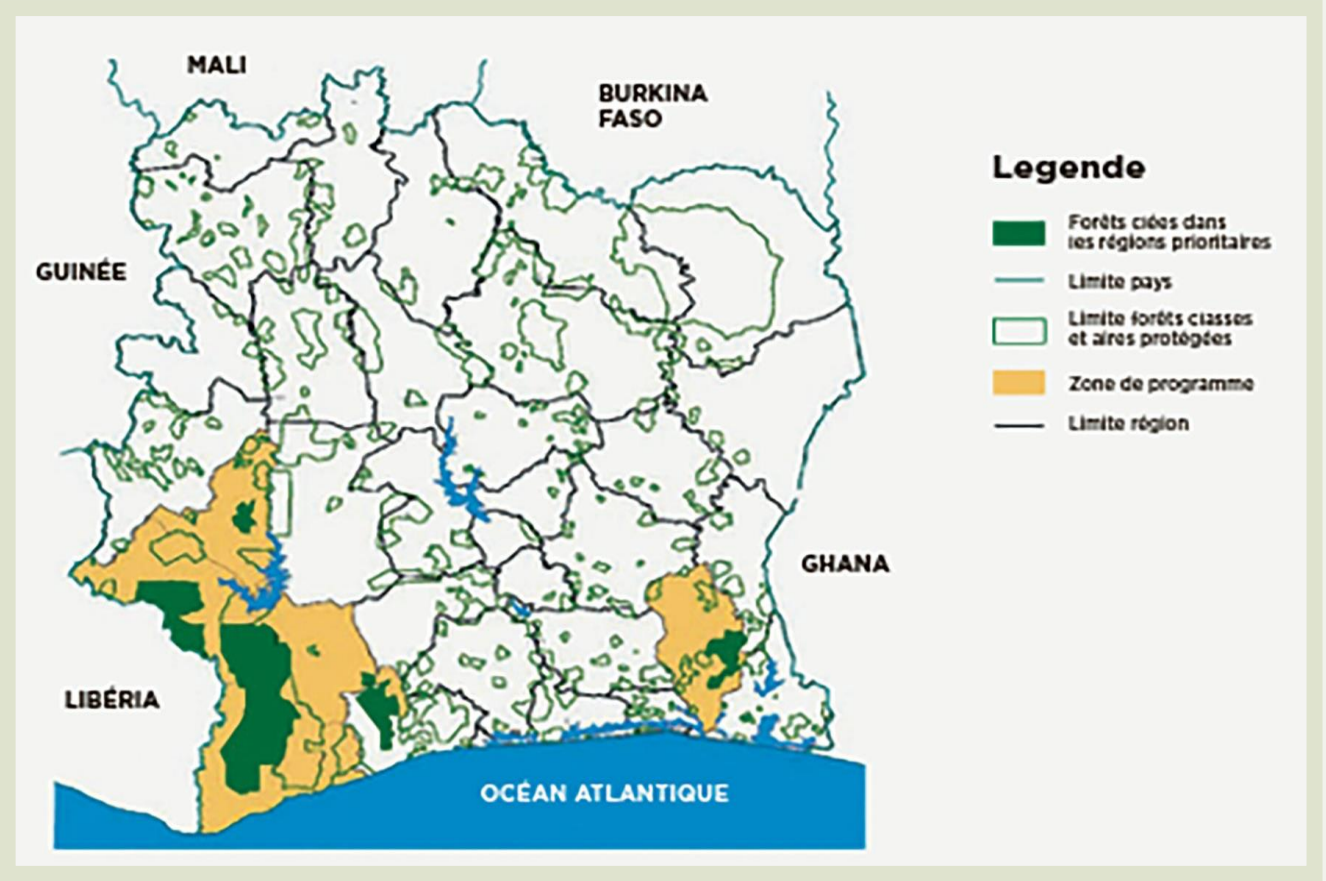
Entre 2018 et 2020, les activités du secrétariat ont été financées par des organismes donateurs, en particulier le Partnerships for Forests (P4F), le Gouvernement Néerlandais, et d’autres partenaires tels que la Banque mondiale, BUZA et l’Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA).

Zones d’implémentation

Lors de la première phase de l’ICF (2018-2020), cinq régions prioritaires ont été sélectionnées, sur la base de critères liés à la préservation des forêts, la production de cacao et la densité de population. Ce sont : le Guémon, le Cavally, la Nawa, San Pedro et La Mé.

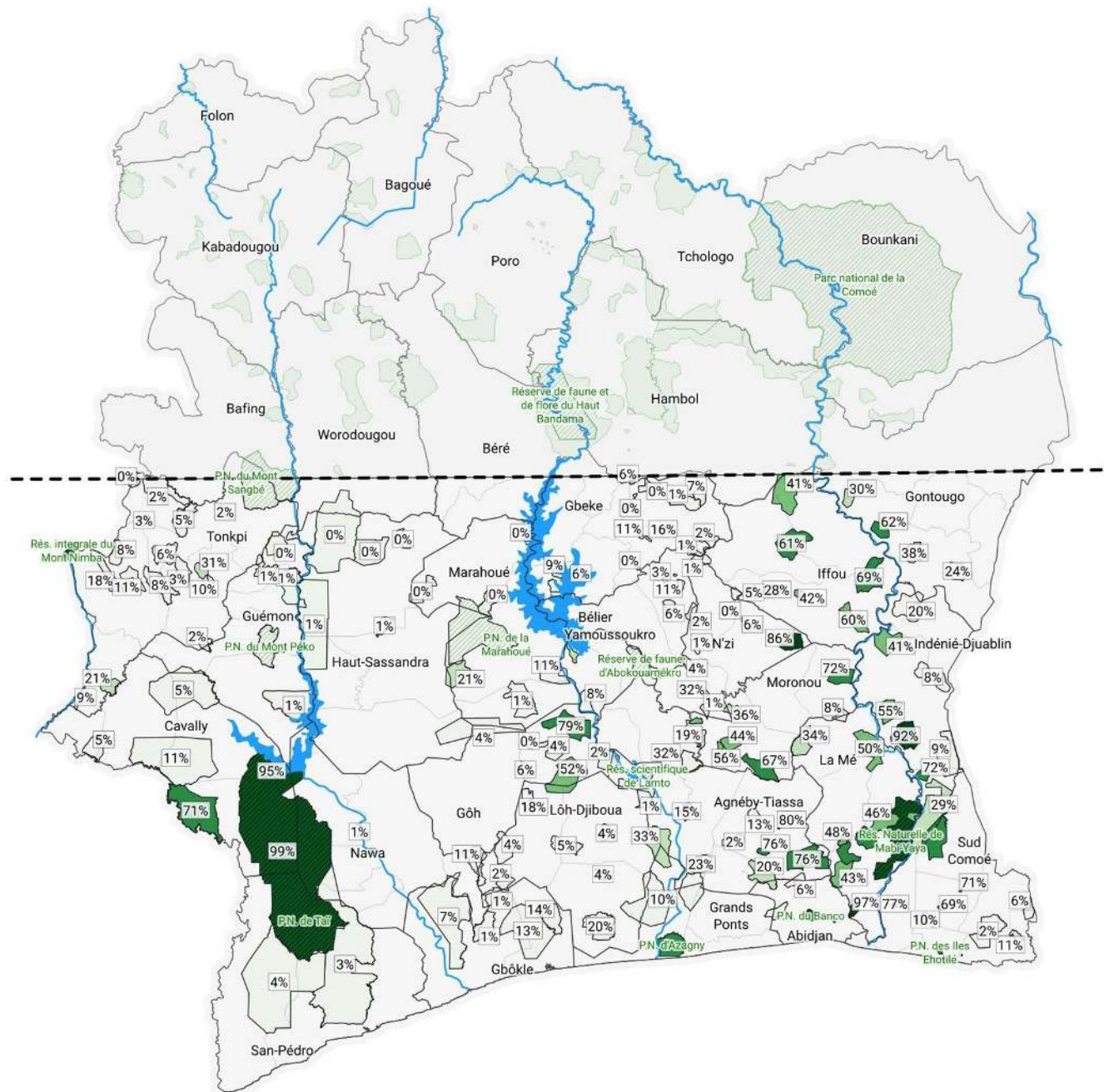
La deuxième phase veut aller au-delà en favorisant des projets à grande échelle conduits dans un effort concerté des parties prenantes issues du secteur public, privé et de la société civile. Pour un meilleur impact sur les forêts et les agriculteurs et une optimisation de l’utilisation des ressources, le plan d’action 2022-2025 se concentrera également sur des forêts classées, parcs et réserves prioritaires, localisés au sein des zones d’intervention prioritaires :

| Parcs et Réserves |                                             |                              |
|-------------------|---------------------------------------------|------------------------------|
| 1                 | Parc National du Mont Péko (34 000 ha)      | Région du Guémon             |
| 2                 | Réserve naturelle de Bossématié (21 550 ha) | Région de l’Indénié Djuablin |
| 3                 | Réserve naturelle de Mabi-Yaya (61 282 ha)  | Région de la Mé              |
| Forêts classées   |                                             |                              |
| 1                 | Forêt classée de Tamin (24 934 ha)          | Région du Sud Comoé          |
| 2                 | Forêt classée de Yapo Abbé (24 592 ha)      | Région de l’Agnéby- Tiassa   |
| 3                 | Forêt classée de Cavally (64 200 ha)        | Région du Cavally            |



Carte des Régions prioritaires de la phase de démarrage de l’ICF





Carte présentant les forêts classées, parcs et réserves sélectionnés dans le cadre de l'ICF

Le processus de mise en œuvre sera d'abord concentré sur l'identification des principales parties prenantes au sein des paysages, leur sensibilisation à l'ICF et l'établissement de partenariats. Cette étape sera suivie par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée du paysage.



# THÉMATIQUES ET DOMAINES D’INTERVENTION DE L’INITIATIVE CACAO ET FORÊTS : ENGAGEMENTS, ACTIONS ET ACTIVITÉS

Le plan d’action 2022-2025 de l’ICF s’organise autour des trois axes clés de l’initiative en Côte d’Ivoire pour assurer la gestion durable des paysages de forêts et de cacao :

- 

La protection et restauration des forêts
- 

L’agroforesterie et production durable du cacao
- 

La participation des communautés et l’inclusion sociale

Sous chaque axe, le plan comporte des objectifs et des activités, tels que présentés ci-dessous.

## Axe 1 : Protection et restauration des forêts : objectifs et activités

L’Etat ivoirien a opté pour une politique forestière dont la stratégie de mise en œuvre vise à porter le couvert forestier à 20% (au moins) du territoire national à l’horizon 2030 contre 9,2% à ce jour (pour 2,97 millions d’hectares), soit un accroissement de trois (03) millions d’ha de forêts.

C’est dans cette optique que l’ICF œuvre pour que le domaine forestier restant de la Côte d’Ivoire soit conservé, restauré et réhabilité.

Les reliques forestières restantes font partie intégrante des paysages prioritaires sélectionnés par l’ICF. Il s’agit des forêts du domaine rural, des aires protégées et des forêts classées.

Cet axe comporte un objectif majeur, à savoir :

### Objectif 1 : Assurer la protection et la restauration des forêts classées et parcs & réserves sélectionnées.

Deux résultats seront recherchés :

- Résultat 1** : des projets de protection et de restauration seront développés pour des investissements collectifs des parties prenantes dans les forêts classées, parcs et réserves.
- Il s’agira également de créer un environnement favorable aux investissements pour la protection et la restauration des forêts, notamment par la clarification du cadre juridique de gestion du crédit carbone et la création d’autres mesures incitatives.
- Résultat 2** : le système de surveillance satellitaire adopté dans le cadre de l’ICF (IMAGES) est opérationnalisé et utile pour renforcer la surveillance des aires protégées et mener des actions de coercition, le cas échéant.

Les activités à mener dans le cadre de cet axe sont détaillées ci-dessous.

| OBJECTIF 1 : Assurer la protection et la restauration des forêts prioritaires sélectionnées                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultat 1</b> : Des projets de protection et de restauration sont développés pour des investissements collectifs des parties prenantes dans les forêts classées et parcs et réserves sélectionnés et leurs zones périphériques. |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.1.1                                                                                                                                                                                                                      | Établir la sélection des forêts classées (FC) de catégorie 1 et 2, des parcs et réserves (P&R) sur la base des critères du comité de pilotage de mars 2022 et les proposer au comité technique |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | T3 2022                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.1.2                                                                                                                                                                                                                      | Développer, pour chacune des forêts sélectionnées, une proposition de projet de gestion (protection/restauration) participative, y compris le budget et le plan de financement                 |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | T1-T4 2023                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.1.3                                                                                                                                                                                                                      | Valider les propositions de projets y compris les budgets et modalités de financement                                                                                                          |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Comité de Pilotage                                                                                                                                                                             |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | T2-T4 2023                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.1.4                                                                                                                                                                                                                      | Mettre en œuvre les projets de protection et de restauration des forêts                                                                                                                        |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Signataires de l’ICF                                                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | T3 2023 – 2025                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.1.5                                                                                                                                                                                                                      | Assurer le suivi-évaluation des projets                                                                                                                                                        |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Entité de suivi et évaluation                                                                                                                                                                  |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | 2023 - 2025                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| <b>Résultat 2</b> : Le système de surveillance satellitaire est opérationnalisé et utile pour renforcer la surveillance des aires protégées et mener des actions de coercition, le cas échéant.                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.2.1.                                                                                                                                                                                                                     | Rendre opérationnel le système de surveillance et d’alerte de la déforestation                                                                                                                 |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Secrétariat                                                                                                                                                                                    |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | T1 2023                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.2.2                                                                                                                                                                                                                      | Assurer la surveillance des forêts, parcs et réserves prioritaires en s’appuyant sur les alertes et données fournies par l’outil satellitaire                                                  |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | MINEF-MINEDD, OIPR et SODEFOR                                                                                                                                                                  |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | 2023 - 2025                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.2.3                                                                                                                                                                                                                      | Réaliser le suivi-évaluation des activités                                                                                                                                                     |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | Entité de suivi et évaluation                                                                                                                                                                  |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | 2023 - 2025                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |
| ACTIVITÉ 1.2.4                                                                                                                                                                                                                      | Utiliser le système de surveillance satellitaire pour la détermination du taux de déforestation en Côte d’Ivoire                                                                               |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                | MINEF                                                                                                                                                                                          |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                          | 2023 - 2025                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |



Axe 2 : Agroforesterie et production durable du cacao

Cette thématique a un double objectif :

- (i) garantir une production de cacao zéro déforestation par l’établissement d’un système national de traçabilité ;
- (ii) produire plus de cacao sur moins de terre tout en améliorant les revenus des producteurs, à travers la promotion de l’agroforesterie, de bonnes pratiques agricoles (y compris les pratiques intelligentes au changement climatique) et la diversification des sources de revenus. Des activités seront également menées pour renforcer la sécurisation foncière pour les producteurs.

Objectif 2 : Accompagner la mise en œuvre du système national de traçabilité

L’objectif est de promouvoir et de maintenir la qualité du cacao et de s’assurer que le cacao produit de manière durable est traçable jusqu’à l’origine.

Le système de traçabilité permettra de documenter l’historique du cacao et de le suivre dans la chaîne d’approvisionnement. Cette activité s’appuie sur le recensement et l’identification (carte) des producteurs, la cartographie des parcelles de cacao et l’ensachage bord champ pour l’export. Ce qui développera la transparence dans le secteur, afin de réduire les coûts de transaction et augmenter les marges bénéficiaires du cacao produit de manière durable. Ce mécanisme vise à retracer la provenance des fèves de cacao, des exploitations aux ports, dans le but de protéger les forêts et de mettre fin aux plantations illégalement installées dans les aires protégées ; de sécuriser et fiabiliser l’enregistrement des flux physiques et financiers au bord champ par l’utilisation de solutions technologiques et innovantes et performante (paiement bancaire ou mobile des producteurs).

Le projet est conduit au niveau national par le Conseil du Café-Cacao. L’ICF facilitera la concertation et la collaboration entre les différentes parties intéressées pour une mise en œuvre efficiente du système national de traçabilité.

Un résultat sera recherché dans le cadre de cet objectif :

- **Résultat 3** : Un système national de traçabilité unifié est mis en place.

Objectif 3 : Promouvoir l’agroforesterie et la production durable

Il s’agira de favoriser le développement de l’agroforesterie comme mécanisme de production durable, en lien notamment avec l’implémentation de la norme Africaine de la série ARS 1000 pour le cacao durable. L’agroforesterie joue également un rôle clé dans le processus de diversification des revenus des producteurs et la résilience climatique / climate smart cocoa.

Deux résultats seront recherchés dans le cadre de cet objectif :

**Résultat 4** : Des projets d’agroforesterie, intégrant des activités pour l’amélioration des revenus des producteurs, sont mis en œuvre. En plus de normaliser l’agroforesterie comme approche pour la culture du cacao, ces projets contribueront à l’amélioration du revenu des producteurs à travers l’accompagnement à la valorisation des produits issus des systèmes agroforestiers, la formation et l’accompagnement technique des producteurs sur les thématiques des bonnes pratiques agricoles et d’entrepreneuriat agricole, la sensibilisation des communautés (propriété de l’arbre, accès des femmes au foncier...), la sécurisation foncière et le développement de mécanismes incitatifs (paiements pour services environnementaux, finance carbone...). La première étape dans le cadre de ce résultat sera de faire un état des lieux pour collecter les informations sur les projets en cours et à venir de la part des signataires de l’ICF, notamment, le secteur privé. Cela permettra de quantifier les objectifs et impacts visés par ces actions et d’amplifier leur suivi.

- **Résultat 5** : Les acteurs collaborent pour la promotion de l’agroforesterie.

Les activités à mener dans le cadre de cet axe sont détaillées ci-dessous.

| OBJECTIF 2 : Accompagner la mise en œuvre du système de traçabilité                                                                    |                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultat 3 : Un système de traçabilité unifié au niveau national est mis en place.                                                     |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 2.3.1                                                                                                                         | Coorganiser avec le CCC des réunions périodiques portant sur l’état d’avancement du développement du système national de traçabilité                      |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Conseil du Café Cacao / Secrétariat ICF                                                                                                                   |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2022-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 2.3.2                                                                                                                         | Assurer le suivi de l’implémentation du Système de Traçabilité Unifié                                                                                     |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Conseil du Café Cacao / Secrétariat ICF                                                                                                                   |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2022-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 2.3.3                                                                                                                         | Contribuer à la mise en place le cadre réglementaire pour l’adoption le système de traçabilité.                                                           |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Conseil du Café Cacao / Secrétariat ICF                                                                                                                   |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2022-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 2.3.4                                                                                                                         | Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur pour la gestion du système de traçabilité                                                      |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Conseil du Café Cacao / Secrétariat ICF                                                                                                                   |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2022-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| OBJECTIF 3 : Promouvoir l’agroforesterie et la production durable                                                                      |                                                                                                                                                           |
| Résultat 4 : Des projets d’agroforesterie, intégrant des activités pour l’amélioration des revenus des producteurs, sont mis en œuvre. |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 3.4.1                                                                                                                         | Effectuer un état des lieux quantifié des projets d’agroforesterie en cours et prévus par les partenaires sur la période 2022-2025                        |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Secrétariat ICF                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                             | T4 2023                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 3.4.2                                                                                                                         | Mettre en place un système de reporting favorisant le suivi des projets en cours de mise en œuvre.                                                        |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Conseil du Café Cacao / Secrétariat ICF                                                                                                                   |
| CALENDRIER                                                                                                                             | T1 2023                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 3.4.3                                                                                                                         | Mettre en œuvre des projets de production durable incluant des activités liées à la sécurisation foncière et à l’amélioration des revenus des producteurs |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Signataires de l’ICF                                                                                                                                      |
| CALENDRIER                                                                                                                             | T3 2023 – 2025                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 3.4.4                                                                                                                         | Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets identifiés                                                                                               |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Secrétariat ICF                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2023-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| Résultat 5 : La collaboration des acteurs pour la promotion de l’agroforesterie est renforcée.                                         |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 3.5.1                                                                                                                         | Organiser des ateliers réguliers de partages d’information et d’expérience sur les projets d’agroforesterie                                               |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | Conseil du Café Cacao / Secrétariat ICF /Secrétariat de l’ICF                                                                                             |
| INSTITUTIONS COLLABORATRICES                                                                                                           | Industrie et partenaires de mise en œuvre                                                                                                                 |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2022-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |
| ACTIVITÉ 3.5.2                                                                                                                         | Renforcer les capacités des acteurs en matière d’agroforesterie                                                                                           |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                   | MINEF, WCF, Industrie et Conseil du Café cacao                                                                                                            |
| CALENDRIER                                                                                                                             | 2022-2025                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |



Axe 3 : Participation des communautés et inclusion sociale

Deux objectifs majeurs seront recherchés, notamment :

Objectif 4 : Renforcer la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets de l’ICF et favoriser l’inclusion sociale.

La participation effective et la responsabilisation des communautés dans les régions de production du cacao, ainsi que celle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des actions du Cadre d’action, sont nécessaires pour le succès de l’initiative.

Cet objectif sera pris en compte dans la mise en oeuvre des différents projets relatifs aux deux premiers axes (Protection et restauration des forêts et la production durable du cacao).

Deux résultats seront visés dans le cadre de cet objectif :

- **Résultat 6:** Des actions de sensibilisations et d’engagement communautaires sont intégrées dans chacun des projets mis en œuvre pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de l’ICF ;
- **Résultat 7:** La communication relative aux activités de l’ICF est renforcée, notamment vis-à- vis des populations concernées, pour un meilleur engagement communautaire et plus d’inclusion sociale.

Objectif 5 : Garantir les sauvegardes sociales

Conformément à l’engagement de mettre en place des sauvegardes pour atténuer les impacts sociaux et environnementaux potentiels pendant la mise en œuvre des activités du projet, les lignes directrices élaborées seront finalisées et mises en œuvre.

- **Résultat 8:** Des actions visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones de mise en œuvre des activités de l’ICF sont intégrées à chaque projet et font l’objet de suivi & évaluation.

Les activités à mener dans le cadre de cet axe sont détaillées ci-dessous.

| OBJECTIF 4 : Renforcer la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets de l’ICF et favoriser l’inclusion sociale                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultat 6 : Des actions de sensibilisations et d’engagement communautaires sont intégrées dans chacun des projets mis en œuvre pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de l’ICF. |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 4.7.1                                                                                                                                                                                                                              | Organiser des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre du Cadre d’Action Commune et élaborer une feuille de route d’engagement communautaire                                |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                                       |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | T1 – T2 2023                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 4.7.2                                                                                                                                                                                                                              | Assurer que des actions de sensibilisations et d’engagement communautaires, en ligne avec la feuille de route élaborées, sont intégrées dans chacun des projets élaborés autour des FC et P&R sélectionnés |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                                       |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | 2022 - Décembre 2025                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 4.7.3                                                                                                                                                                                                                              | Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour l’engagement communautaire dans le cadre de l’ICF                                                                                       |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                                       |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | 2023 – 2025                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| Résultat 7: La communication relative aux activités de l’ICF est renforcée, notamment vis-à-vis des populations concernées, pour un meilleur engagement communautaire et plus d’inclusion sociale.                                          |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 4.8.1                                                                                                                                                                                                                              | Élaborer et mettre en œuvre d’un plan de communication et de sensibilisation pour l’ICF                                                                                                                    |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                                       |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | T4 2022 – 2025                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 4.8.2                                                                                                                                                                                                                              | Élaborer et vulgariser un guide d’inclusion sociale dans le cadre des activités de l’ICF                                                                                                                   |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Secrétariat de l’ICF                                                                                                                                                                                       |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | 2023 – 2025                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF 5 : Garantir les sauvegardes sociales                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                            |
| Résultat 8 : Des actions visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones de mise en œuvre des activités de l’ICF sont intégrées à chaque projet et font l’objet de suivi & évaluation.                    |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 5.9.1                                                                                                                                                                                                                              | Définir, pour chaque projet autour des Forêts Classées et P&R sélectionnés, une étude d’impacts sociaux et environnementaux des activités, ainsi que les mesures de sauvegardes requises                   |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Signataires de l’ICF et partenaires de mise en œuvre des projets                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | 2023 – 2025                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 5.9.2                                                                                                                                                                                                                              | Mettre en œuvre les mesures de sauvegarde identifiées en lien avec les communautés locales et les organisations de la société civiles.                                                                     |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Signataires de l’ICF et partenaires de mise en œuvre des projets                                                                                                                                           |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | 2023 - 2025                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |
| ACTIVITÉ 5.9.3                                                                                                                                                                                                                              | Effectuer le suivi – évaluation des actions de sauvegardes sociales                                                                                                                                        |
| INSTITUTIONS CHEFS DE FILE / ACTEURS                                                                                                                                                                                                        | Entité de suivi évaluation                                                                                                                                                                                 |
| CALENDRIER                                                                                                                                                                                                                                  | 2023 - 2025                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                            |



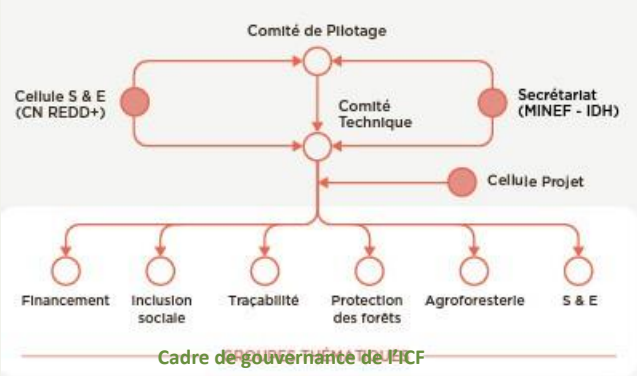
# SUIVI ET EVALUATION

Un cadre de suivi-évaluation de l’Initiative a été mis en place par le SEP-REDD+, entité identifiée pour assurer la mise en œuvre du suivi-évaluation de l’ICF. Ce cadre servira de base à l’élaboration d’un dispositif de suivi-évaluation intégré aux projets et activités conduites dans le cadre de ce plan d’action.

# ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE GOUVERNANCE

## Rôles et responsabilités institutionnelles

Les organes de gouvernance de l’Initiative cacao et Forêts ont été mis en place par un arrêté interministériel pris le 03 juillet 2018.



Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de l’ICF en Côte d’Ivoire comprend un comité de pilotage, un comité technique, des Groupes de Travail, un secrétariat permanent, un organe de suivi évaluation.

Le Comité de pilotage est chargé de donner les orientations stratégiques et impulser une dynamique pour le fonctionnement des organes de gouvernance mis en place dans le CAC, valider les propositions faites par le Comité technique, garantir la gouvernance dans le processus de mise en œuvre du Cadre d’Actions communes.

Le Comité Technique est chargé de coordonner la mise en œuvre effective des actions définies dans le CAC, superviser les travaux des différents groupes de travail et valider leurs plans d’actions, faire des propositions reçues par le comité de pilotage, préparer les différentes réunions du comité de pilotage.

Le Secrétariat permanent est chargé de préparer et d’organiser les réunions du Comité de pilotage et du Comité technique, d’assister les signataires dans la préparation et la mise en œuvre du Plan d’action, de coordonner les activités de mobilisation de financement, d’élaborer les rapports d’avancement, d’assurer le partage d’informations à l’ensemble des acteurs de l’Initiative cacao-forêts et de mobiliser les financements pour le fonctionnement opérationnel de l’Initiative.

Le Secrétariat Exécutif permanent de la REDD+ assure le suivi et l’évaluation des progrès réalisés au niveau national et rend compte au Comité technique et au Comité de pilotage.

Les activités opérationnelles sont mises en œuvre par les structures publiques (Ministère des Eaux et Forêts, Conseil Café Cacao, etc.), les compagnies privées signataires du Cadre d’Actions Communes de l’ICF et la société civile.

Pour une initiative plus dynamique, il sera proposé une revue de la gouvernance actuelle de l’ICF pour la rendre plus flexible. Cette proposition sera faite au Comité de Pilotage pour validation et devrait se traduire par la révision de l’arrêté interministériel de 2018.

Cette révision permettra de favoriser une collaboration renforcée entre les institutions membres de l’ICF.

## Plan de Communication

Le Plan d’action 2022-2025 sera accompagné d’une stratégie de communication qui couvrira à la fois les activités menées au Ghana et en Côte d’Ivoire.

Cette stratégie de communication définira les objectifs visés, les cibles de communication, les messages clés, les outils de communication et les actions à réaliser, y compris la gestion du site web dédié aux activités de l’ICF. Elle définira également la stratégie de marque et les règles en matière de communication qui devront être respectées par tous les partenaires de l’Initiative.

Dans l’attente de la définition de cette stratégie, il est attendu que toutes les parties prenantes de l’ICF s’informent mutuellement de toute communication externe qui englobe la promotion de l’Initiative, et qu’elles tolèrent une période de temps raisonnable pour un retour sur les messages à communiquer.

Ceci s’applique à tous les moyens de communication, y compris les événements, les présentations publiques, les interviews, les articles de blog, les ateliers, etc.





BUDGET PLAN D’ACTION 2022-2025

| CHAINE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                                                                 | LIVRABLES                                                                                                                         | DUREE        | 2022  | 2023    | 2024    | 2025    | TOTAL<br>(EURO) | COMMENTAIRES                                                                                                                                                   |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|---------|---------|---------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF 1          | Assurer la protection et la restauration des forêts classées et parcs et réserves sélectionnés                                                                                           |                                                                                                                                   |              |       |         |         |         |                 |                                                                                                                                                                |
| RESULTAT 1          | Des projets/programmes de protection/restauration sont développés pour des investissements collectifs des parties prenantes dans les Forêts Classées/P&R et paysages sélectionnés        |                                                                                                                                   |              |       |         |         |         |                 |                                                                                                                                                                |
| Activité 1          | Établir la sélection des Forêts classées (FC) de catégorie 1 et 2, des parcs et réserves sur la base des critères du comité de pilotage de mars 2022 et les proposer au comité technique | Les critères de sélection des Forêts Classées de catégorie 1 et 2, des parcs et réserves sont disponibles et validés              | T3 2022      | 1000  |         |         |         | 1000            |                                                                                                                                                                |
| Activité 2          | Développer, pour chacune des forêts sélectionnées, une proposition de projet de gestion (protection/restauration) participative, y compris le budget et le plan de financement.          | Une proposition de projet de gestion (protection/restauration) participative est développée pour chacune des forêts sélectionnées | T1-T2 2023   |       | 300,000 |         |         | 300,000         | Voir Budget proposé par les consultants pour la proposition de projet autour des forêts classées, parcs et réserves                                            |
| Activité 3          | Valider les propositions de projets                                                                                                                                                      | Des propositions de projets sont validées                                                                                         | T2 2023      |       |         |         |         |                 | Voir budget Comité Technique                                                                                                                                   |
| Activité 4          | Mettre en œuvre les projets de protection et de restauration des forêts                                                                                                                  | Les projets de protection et de restauration des forêts sont mis en œuvre                                                         | T3-2023-2025 |       |         |         |         |                 | Défini sur la base des projets                                                                                                                                 |
| Activité 5          | Assurer le suivi-évaluation des projets.                                                                                                                                                 | Un rapport annuel est disponible et soumis au COPIL                                                                               | 2023-2025    |       | 0       | 0       | 0       | -               | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration                                                                                     |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                   |              | 1,000 | 300,000 | -       | -       | 301,000         |                                                                                                                                                                |
| RESULTAT 2          | Le système de surveillance satellitaire pour l'ICF est opérationnalisé                                                                                                                   |                                                                                                                                   |              |       |         |         |         |                 |                                                                                                                                                                |
| Activité 6          | Rendre opérationnel le système de surveillance et d'alerte de la déforestation                                                                                                           | Le système national de surveillance et d'alerte pour l'ICF existant est opérationnel                                              | T4 2022      |       | 300000  | 300000  | 300000  | 900000          | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration                                                                                     |
| Activité 7          | Assurer la surveillance des forêts classées, parcs et réserves prioritaires identifiées en s'appuyant sur les alertes et données fournies par l'outil satellitaire                       | Rapport de surveillance disponible                                                                                                | 2023-2025    |       |         |         |         | -               | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration                                                                                     |
| Activité 8          | Réaliser le suivi-évaluation des activités                                                                                                                                               | Un rapport annuel est disponible chaque année, incluant des données sur le suivi-évaluation                                       | 2023-2025    |       |         |         |         |                 | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration                                                                                     |
| Activité 9          | Utiliser Le système de surveillance satellitaire pour déterminer l'évolution du couvert forestier sur les zones couvertes par l'ICF                                                      | L'évolution du couvert forestier des zones couvertes par l'ICF est déterminé chaque année                                         | 2023-2025    |       | 4000    | 4000    | 4000    | 12,000          | Nombre de bulletin à produire (12 bulletins par an par forêts identifiées. Un total de 72 bulletins par an soit 432 en 3 ans)<br>Contribution prestation MINEF |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                   |              | -     | 304,000 | 304,000 | 304,000 | 912,000         |                                                                                                                                                                |



| CHAÎNE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                               | LIVRABLES                                                                                                                                                                    | DUREE        | 2022 | 2023   | 2024   | 2025   | TOTAL<br>(EURO) | COMMENTAIRES                                  |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|--------|--------|--------|-----------------|-----------------------------------------------|
| OBJECTIF 2          | Accompagner la mise en œuvre du système national de traçabilité                                                                                        |                                                                                                                                                                              |              |      |        |        |        |                 |                                               |
| RESULTAT 3          | Un système national de traçabilité unifié est mis en place et opérationnel                                                                             |                                                                                                                                                                              |              |      |        |        |        |                 |                                               |
| Activité 10         | Coorganiser avec le CCC des réunions périodiques portant sur l'état d'avancement du développement du système national de traçabilité                   | Des réunions périodiques portant sur l'état d'avancement du développement du système national de traçabilité sont organisées                                                 | 2022-2025    |      | 10000  | 10000  | 10000  | 30,000          | 2 réunions par an soit 6 réunois en 3 ans     |
| Activité 11         | Assurer le suivi de l'implémentation du Système de Traçabilité Unifié                                                                                  | Un état d'avancement des réalisations est présenté périodiquement (Plan de mise en œuvre, phase pilote, Extension et généralisation)                                         | 2022-2025    |      | 0      | 0      | 0      |                 | Non Budgétisé                                 |
| Activité 12         | Contribuer à la mise en place le cadre réglementaire pour l'adoption du système de traçabilité                                                         | Des propositions de textes constituant l'assise du système de traçabilité validées et soumises au Gouvernement pour adoption                                                 | 2022-2025    |      | 0      | 0      | 0      |                 | Non Budgétisé                                 |
| Activité 13         | Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur pour la gestion du système de traçabilité                                                   | Nombre d'acteurs cibles au moins 80% des opérateurs clés (producteurs, acheteurs, coopératives, exportateurs, transformateurs) formés à la gestion du système de traçabilité | 2022-2025    |      | 15,000 | 15,000 | 10,000 | 40,000          |                                               |
| TOTAL               |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                              |              | 0    | 25000  | 25000  | 20000  | 70,000          |                                               |
| OBJECTIF 3          | Promouvoir l'agroforesterie et la production durable                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |              |      |        |        |        |                 |                                               |
| RESULTAT 4          | Des projets d'agroforesterie, intégrant des activités pour l'amélioration des revenus des producteurs, sont mis en œuvre                               |                                                                                                                                                                              |              |      |        |        |        |                 |                                               |
| Activité 14         | Effectuer un état des lieux des projets d'agroforesterie en cours et prévus par les partenaires sur la période 2022-2025                               | Un état des lieux des projets d'agroforesterie est disponible avec des objectifs précis sur la période                                                                       | T1-T4 2023   |      |        |        |        |                 | CCC, Secrétariat ICF, WCF                     |
| Activité 15         | Mettre en place un système de reporting favorisant le suivi des projets d'agroforesterie en cours de mise en œuvre                                     | Un système de reporting est disponible                                                                                                                                       | T1 2023      |      |        |        |        | -               | Non Budgétisé                                 |
| Activité 16         | Mettre en œuvre des projets production durable incluant des activités liées à la sécurisation foncière et à l'amélioration des revenus des producteurs | Les revenus des producteurs sont améliorés et les terres sont sécurisées                                                                                                     | T3 2023-2025 |      |        |        |        |                 | Voir plan d'action des compagnies signataires |
| Activité 17         | Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets identifiés, reporter régulièrement sur les avancées                                                   | Un rapport de suivi annuel est disponible                                                                                                                                    |              |      |        |        |        |                 | Non Budgétisé                                 |
| TOTAL               |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                              |              | 0    | 0      | 0      | 0      | -               |                                               |
| RESULTAT 5          | La collaboration des acteurs pour la promotion de l'agroforesterie est renforcée                                                                       |                                                                                                                                                                              |              |      |        |        |        |                 |                                               |
| Activité 18         | Organiser des ateliers réguliers de partages d'information et d'expérience sur les projets d'agroforesterie                                            | Des ateliers de partages d'informations sont organisés                                                                                                                       | 2022-2025    |      | 8000   | 8000   | 8000   | 24,000          | 2 ateliers par an soit 6 en 3 ans (voir WCF)  |
| Activité 19         | Renforcer les capacités des acteurs en matière d'agroforesterie                                                                                        | Les capacités des acteurs en matière d'agroforesterie sont renforcées                                                                                                        | 2022-2025    |      | 15000  | 15000  | 10000  | 40,000          | Non Budgétisé                                 |
| TOTAL               |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                              |              | 0    | 23000  | 23000  | 18000  | 64,000          |                                               |



| CHAINE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                                                                                                      | LIVRABLES                                                                                                                                          | DUREE        | 2022 | 2023  | 2024  | 2025  | TOTAL<br>(EURO) | COMMENTAIRES                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|-------|-------|-------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF 4          | Renforcer la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets de l’ICF et favoriser l’inclusion sociale                                                                                                        |                                                                                                                                                    |              |      |       |       |       |                 |                                                                            |
| RESULTAT 6          | Des actions de sensibilisation et d’engagement communautaire sont intégrées dans chacun des projets pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de l’ICF                |                                                                                                                                                    |              |      |       |       |       |                 |                                                                            |
| Activité 20         | Organiser des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre du Cadre d’Action Commune et élaborer une feuille de route d’engagement communautaire                                                   | Rapport des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre du Cadre d’Action Commune                                      | T1-T2 2023   |      | 18000 | 16000 | 13000 | 47,000          |                                                                            |
| Activité 21         | Assurer que des actions de sensibilisations et d’engagement communautaire, en ligne avec la feuille de route élaborée, sont intégrées dans chacun des projets élaborés au des forêts classées, parcs et réserves sélectionnés | Un rapport de sensibilisations et d’engagement communautaire, en ligne avec la feuille de route est élaboré                                        | 2022-T4 2025 |      | 25000 | 20000 | 15000 | 60,000          |                                                                            |
| Activité 22         | Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour l’engagement communautaire dans le cadre de l’ICF                                                                                                          | Un rapport de suivi annuel est disponible                                                                                                          | 2023-2025    |      | 20000 | 20000 | 20000 | 60,000          | Intégré dans le budget Protection des Forêts                               |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                    |              | 0    | 63000 | 56000 | 48000 | 167,000         |                                                                            |
| RESULTAT 7          | La communication relative aux activités de l’ICF est renforcée, notamment vis-à-vis des populations concernées, pour un meilleur engagement communautaire et plus d’inclusion sociale                                         |                                                                                                                                                    |              |      |       |       |       |                 |                                                                            |
| Activité 23         | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation pour l’ICF                                                                                                                                         | Le projet de plan d’action 2022-2025 et plan de mise en œuvre sont élaborés                                                                        | T4 2022-2025 |      | 30000 | 30000 | 30000 | 90,000          |                                                                            |
| Activité 24         | Élaborer et vulgariser le guide d’inclusion sociale dans le cadre des activités de l’ICF                                                                                                                                      | Le guide d’inclusion sociale est finalisé                                                                                                          | 2023-2025    |      | 15000 | 5000  | 5000  | 25,000          |                                                                            |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                    |              | 0    | 45000 | 35000 | 35000 | 115,000         |                                                                            |
| OBJECTIF 5          | Garantir les sauvegardes sociales                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                    |              |      |       |       |       |                 |                                                                            |
| RESULTAT 8          | Des actions visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones de mise en œuvre des activités de l’ICF sont intégrées à chaque projet et font l’objet de suivi & évaluation                    |                                                                                                                                                    |              |      |       |       |       |                 |                                                                            |
| Activité 25         | Définir, pour chaque projet autour des Forêts Classées et P&R sélectionnés, une étude d’impacts sociaux et environnementaux des activités, ainsi que les mesures de sauvegardes requises                                      | Une étude d’impacts sociaux et environnementaux des activités, ainsi que les mesures de sauvegardes requises définies pour chaque sites identifiés | 2023-2025    | 0    | 0     | 0     |       | -               | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration |
| Activité 26         | Mettre en œuvre les mesures de sauvegarde identifiées en lien avec les communautés locales et les organisations de la société civiles.                                                                                        | Rapport de mise en œuvre des mesures de sauvegarde identifiées                                                                                     | 2023-2025    | 0    | 0     | 0     | 0     | -               | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration |
| Activité 27         | Effectuer le suivi-évaluation des actions de sauvegardes sociales                                                                                                                                                             | Un rapport de suivi évaluation est disponible                                                                                                      | 2023-2025    | 0    | 0     | 0     | 0     | -               | Pris en compte dans le budget des projets de protection et de restauration |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                    |              | 0    | 0     | 0     | 0     | -               |                                                                            |





| CHAINE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                                              | LIVRABLES                                                         | DUREE     | 2022 | 2023   | 2024   | 2025   | TOTAL<br>(EURO) | COMMENTAIRES                        |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------|------|--------|--------|--------|-----------------|-------------------------------------|
| OBJECTIF 6          | Renforcer la gouvernance de l'ICF et élaborer le plan d'action 2022-2025                                                                                              |                                                                   |           |      |        |        |        |                 |                                     |
| RESULTAT 9          | La gouvernance de l'ICF est renforcée                                                                                                                                 |                                                                   |           |      |        |        |        |                 |                                     |
| Activité 28         | Renforcer les capacités du Secrétariat Technique de l'ICF                                                                                                             | Plan de renforcement de capacité du secrétariat technique existe  | 2023-2025 |      | 15000  | 15000  | 15000  | 45,000          |                                     |
| Activité 29         | Organiser les réunions de CoPil, CT, autres réunion techniques                                                                                                        | Les réunions de CoPil, CT, autres réunion techniques              | 2023-2025 |      | 40000  | 40000  | 40000  | 120,000         |                                     |
| Activité 30         | Assurer le fonctionnement opérationnel de la cellule de coordination                                                                                                  | La cellule de coordination est opérationnelle                     | 2023-2025 |      | 381916 | 255383 | 255383 | 892,682         |                                     |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                       |                                                                   |           | 0    | 436916 | 310383 | 310383 | 1057682         |                                     |
| RESULTAT 10         | Un Plan d'action 2022-2025 est établi pour servir de feuille de route                                                                                                 |                                                                   |           |      |        |        |        |                 |                                     |
| Activité 31         | Élaborer un plan d'action 2022-2025 sur la base des recommandations du CoPil et un plan de mise en œuvre                                                              | Un plan d'action 2022-2025 et plan de mise en œuvre sont élaborés |           |      |        |        |        |                 | Non Budgétisé                       |
| Activité 32         | Organiser un atelier de revue du projet de plan d'action par le Comité Technique                                                                                      | Plan d'action 2022-2025 revu et finalisé                          |           |      |        |        |        |                 | Non Budgétisé                       |
| Activité 33         | Organiser un atelier de validation du plan d'action par le Comité de pilotage                                                                                         | Plan d'action 2022-2025 validé                                    |           |      |        |        |        |                 | Voir budget des réunions techniques |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                       |                                                                   |           | 0    | 0      | 0      | 0      | -               |                                     |
| RESULTAT 11         | La visibilité de l'Initiative Cacao et Forêts est assurée (gestion de la base de données des parties prenantes, communication et rapports, supports de communication) |                                                                   |           |      |        |        |        |                 |                                     |
| Activité 34         | Participer aux fora nationaux et internationaux pertinents (Journée nationale de l'arbre, Plate-forme de partenariat public-privé, COP, etc.)                         | Participation au SARA, à la journée de l'arbre etc.               | 2023-2025 |      | 80000  | 80000  | 80000  | 240,000         |                                     |
| Activité 35         | Assurer le bon fonctionnement du site web de l'Initiative Cacao et forêts                                                                                             | Un site web existe et est fonctionnel                             | 2023-2025 |      |        |        |        | -               | Budget communication                |
| Activité 36         | Élaborer les rapports de suivi et de progrès et assurer leur diffusion                                                                                                | Un rapport de suivi et de progrès est élaboré et diffusé          | 2023-2025 |      |        |        |        | -               | Budget communication                |
| TOTAL               |                                                                                                                                                                       |                                                                   |           | 0    | 80000  | 80000  | 80000  | 240,000         |                                     |



Dans le cadre de l’opérationnalisation du plan d’action 2022-2025, les défis ci-dessous ont été identifiés et pris en compte :

|    | Défis d’opérationnalisation                                                                                                                                                            | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Faire de l’ICF la plateforme catalysant les dialogues sur la déforestation liée au cacao, malgré l’existence d’initiatives et de projets/ programmes multiples sur la même thématique. | Garantir au Secrétariat, les moyens financiers et techniques pour fonctionner à moyen et long terme afin de jouer le rôle de plateforme de dialogue, de coordination et de recherche de synergie d’actions entre les différentes parties prenantes sur les questions liées à la durabilité environnementales dans la production de cacao.                                                                                     |
| 02 | Partage d’informations, capitalisation et pérennisation des acquis des parties prenantes.                                                                                              | Favoriser le partage d’informations sur les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Activités du secteur privé relatives à l’ICF ;</li><li>• Données générées par le système de traçabilité et le système de suivi de la déforestation ;</li><li>• Données relatives aux activités reboisement et de reforestation.</li></ul> Organiser des sessions de partage d’expériences entre les membres de l’ICF. |
| 03 | Restrictions liées à la question du matériel végétal amélioré.                                                                                                                         | Poursuivre le dialogue avec les institutions compétentes en vue d’assouplir les mesures restrictives.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 04 | Identifier et mettre en place des incitations pour favoriser l’investissement par le secteur privé.                                                                                    | Clarifier le cadre réglementaire de gestion des crédits carbone et les droits fonciers et propriété de l’arbre.<br><br>Ouvrir un débat sur le modèle technique type et le modèle financier -type de l’agroforesterie et des concessions d’agroforesterie.                                                                                                                                                                     |
| 05 | Définir une stratégie de prise en charge des aspects sociaux dans l’aménagement des forêts.                                                                                            | Poursuivre le dialogue entre les parties prenantes pour trouver un cadre consensuel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 06 | Financement des activités de l’ICF.                                                                                                                                                    | Poursuivre les activités de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du plan d’action et du fonctionnement de l’ICF.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

A l’issue des consultations et de l’analyse du 2022-2025, six grandes priorités ont été identifiées, notamment :

- **Sélection des FC et P&R prioritaires et mise en œuvre de projets public-privé à grande échelle de protection et de restauration des paysages sélectionnés** : comme déjà indiqué, pour le plan d’action 2022-2025, la priorité sera accordée aux forêts classées, parcs et réserves sélectionnés. Pour la réussite de la mise en œuvre des activités de l’ICF qui sont principalement liées à la protection des forêts, cette activité devra être effectuée dans une approche concertée garantissant l’engagement de tous.
- **Financement de l’Initiative** : pour relever les défis liés à la mobilisation du financement, il est nécessaire d’engager des concertions d’une part entre les partenaires de l’ICF et d’autre part, avec les partenaires financiers potentiels (privé, bailleurs de fonds, privé, donateurs, etc.) pour convenir des modalités de mobilisation et gestion des fonds qui inspirent confiance et crédibilité.
- **Fonctionnement efficace et pérenne du Secrétariat permanent** afin de garantir non seulement la tenue des réunions, le suivi de la mise en œuvre des engagements sur le terrain et la mise en œuvre du plan d’action 2022- 2025. Celui devra assurer par un mécanisme de financement durable du Secrétariat.
- **Surveillance satellitaire** : la surveillance des forêts est une priorité pour l’atteinte des objectifs de l’ICF. Pour ce faire, sa mise en application consiste à adopter deux approches : la surveillance satellitaire et la surveillance par agents sur le terrain.

La surveillance satellitaire doit être opérationnalisée pour pouvoir donner lieu à la surveillance terrain ciblée sur la base des alertes et des données collectées. Par ailleurs, les partenaires de l’initiative devront assurer que les apprentissages de la surveillance satellitaire dans le cadre de l’ICF informent le processus de mise en place d’un système de surveillance à l’échelle national en cours de mise en œuvre.

- **Traçabilité** : l’accent sera mis sur le suivi de la mise en œuvre des activités menées par le Conseil Café Cacao et la création d’un cadre de concertation et d’échange entre le Conseil et tous les autres partenaires de l’initiative.
- **Approches paysagères (Gestion du paysage)** : L’approche paysage vise à penser un territoire en lien avec les écosystèmes qui le composent et en prenant en compte les populations qui y vivent et leurs interactions avec ces écosystèmes.  
Il s’avère ainsi nécessaire d’impliquer les populations dans la gestion durable de leur environnement et de mettre en avant le gain pour les populations à adopter un mode de développement écologiquement durable. Dans le cadre de l’ICF, cette approche facilitera non seulement l’exécution des activités mais aussi la pérennisation de ces activités mises en œuvre.

En plus de l’implication des populations, l’approche paysage permet notamment d’identifier et d’aborder d’une manière plus holistique les défis environnementaux, sociaux et économique d’un paysage déterminé et assurer une meilleure coordination et une optimisation des synergies des actions menées dans ce paysage ; et ce faisant d’optimiser les impacts des interventions.



| CHAINE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                                                                                       | LIVRABLES                                                                                                                                                                    |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF 1          | Assurer la protection et la restauration des forêts prioritaires sélectionnées                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                              |
| RESULTAT 1          | Des projets de protection et de restauration sont développés pour des investissements collectifs des parties prenantes dans les forêts classées et parcs et réserves sélectionnés et leurs zones périphériques |                                                                                                                                                                              |
| Activité 1          | Établir la sélection des Forêts classées (FC) de catégorie 1 et 2, des parcs et réserves sur la base des critères du comité de pilotage de mars 2022 et les proposer au comité technique                       | les critères de sélection des Forêts Classées de catégorie 1 et 2, des parcs et réserves sont disponibles et validés                                                         |
| Activité 2          | Développer, pour chacune des forêts sélectionnées, une proposition de projet de gestion (protection/ restauration) participative, y compris le budget et le plan de financement.                               | Une proposition de projet de gestion (protection/ restauration) participative est développée pour chacune des forêts sélectionnées                                           |
| Activité 3          | Valider les propositions de projets                                                                                                                                                                            | Des propositions de projets sont validées                                                                                                                                    |
| Activité 4          | Mettre en œuvre les projets de protection et de restauration des forêts                                                                                                                                        | Les projets de protection et de restauration des forêts sont mis en œuvre                                                                                                    |
| Activité 5          | Assurer le suivi-évaluation des projets.                                                                                                                                                                       | Un rapport annuel est disponible et soumis au COPIL                                                                                                                          |
| RESULTAT 2          | Le système de surveillance satellitaire pour l'ICF est opérationnalisé                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                              |
| Activité 6          | Rendre opérationnel le système de surveillance et d'alerte de la déforestation                                                                                                                                 | Le système de surveillance et d'alerte pour l'ICF est opérationnel                                                                                                           |
| Activité 7          | Assurer la surveillance des forêts classées, parcs et réserves prioritaires identifiées en s'appuyant sur les alertes et données fournies par l'outil satellitaire                                             | Rapport de surveillance disponible                                                                                                                                           |
| Activité 8          | Réaliser le suivi-évaluation des activités                                                                                                                                                                     | Un rapport annuel est disponible chaque année, incluant des données sur le suivi-évaluation                                                                                  |
| Activité 9          | Utiliser Le système de surveillance satellitaire pour déterminer l'évolution du couvert forestier sur les zones couvertes par l'ICF                                                                            | L'évolution du couvert forestier des zones couvertes par l'ICF est déterminée chaque année                                                                                   |
|                     |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                              |
| OBJECTIF 2          | Accompagner la mise en œuvre le système de traçabilité                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                              |
| RESULTAT 3          | Un système de traçabilité unifié au niveau national est mis en place                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                              |
| Activité 10         | Coorganiser avec le CCC des réunions périodiques portant sur l'état d'avancement du développement du système national de traçabilité                                                                           | Des réunions périodiques portant sur l'état d'avancement du développement du système national de traçabilité sont organisées                                                 |
| Activité 11         | Assurer le suivi de l'implémentation du Système de Traçabilité Unifié                                                                                                                                          | Un état d'avancement des réalisations est présenté périodiquement (Plan de mise en œuvre, phase pilote, Extension et généralisation)                                         |
| Activité 12         | Contribuer à la mise en place le cadre réglementaire pour l'adoption du système de traçabilité                                                                                                                 | Des propositions de textes constituant l'assise du système de traçabilité validées et soumises au Gouvernement pour adoption                                                 |
| Activité 13         | Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur pour la gestion du système de traçabilité                                                                                                           | Nombre d'acteurs cibles au moins 80% des opérateurs clés (producteurs, acheteurs, coopératives, exportateurs, transformateurs) formés à la gestion du système de traçabilité |
|                     |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                              |

| CHAINE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                               | LIVRABLES |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| OBJECTIF 3          | Promouvoir l'agroforesterie et la production durable                                                                                                                                                                          |                                                                                                               |           |
| RESULTAT 4          | Des projets d'agroforesterie sont mis en œuvre                                                                                                                                                                                |                                                                                                               |           |
| Activité 14         | Effectuer un état des lieux des projets d'agroforesterie en cours et prévus par les partenaires sur la période 2022- 2025                                                                                                     | Un état des lieux des projets d'agroforesterie est disponible avec des objectifs précis sur la période        |           |
| Activité 15         | Mettre en place un système de reporting favorisant le suivi des projets d'agroforesterie en cours de mise en œuvre                                                                                                            | Un système de reporting est disponible                                                                        |           |
| Activité 16         | Mettre en œuvre des projets production durable incluant des activités liées à la sécurisation foncière et à l'amélioration des revenus des producteurs                                                                        | Les revenus des producteurs sont améliorés et les terres sont sécurisées                                      |           |
| Activité 17         | Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets identifiés                                                                                                                                                                   | Un rapport de suivi annuel est disponible                                                                     |           |
| RESULTAT 5          | La collaboration des acteurs pour la promotion de l'agroforesterie est renforcée                                                                                                                                              |                                                                                                               |           |
| Activité 18         | Coorganiser des ateliers réguliers de partages d'information et d'expérience sur les projets d'agroforesterie                                                                                                                 | Des ateliers de partages d'informations sont organisés                                                        |           |
| Activité 19         | Renforcer les capacités des acteurs en matière d'agroforesterie                                                                                                                                                               | Les capacités des acteurs en matière d'agroforesterie sont renforcées                                         |           |
|                     |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                               |           |
| OBJECTIF 4          | Renforcer la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets de l'ICF et favoriser l'inclusion sociale                                                                                                        |                                                                                                               |           |
| RESULTAT 6          | Des actions de sensibilisations et d'engagement communautaires sont intégrées dans chacun des projets mis en œuvre pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de l'ICF |                                                                                                               |           |
| Activité 20         | Organiser des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre du Cadre d'Action Commune et élaborer une feuille de route d'engagement communautaire                                                   | Rapport des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre du Cadre d'Action Commune |           |
| Activité 21         | Assurer que des actions de sensibilisations et d'engagement communautaire, en ligne avec la feuille de route élaborée, sont intégrées dans chacun des projets élaborés au des forêts classées, parcs et réserves sélectionnés | un rapport de sensibilisations et d'engagement communautaire, en ligne avec la feuille de route est élaboré   |           |
| Activité 22         | Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'engagement communautaire dans le cadre de l'ICF                                                                                                          | Un rapport de suivi annuel est disponible                                                                     |           |
| RESULTAT 7          | La communication relative aux activités de l'ICF est renforcée, notamment vis-à-vis des populations concernées, pour un meilleur engagement communautaire et plus d'inclusion sociale                                         |                                                                                                               |           |
| Activité 23         | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation pour l'ICF                                                                                                                                         | Le projet de plan d'action 2022-2025 et plan de mise en œuvre est élaboré                                     |           |
| Activité 24         | Élaborer et vulgariser le guide d'inclusion sociale dans le cadre des activités de l'ICF                                                                                                                                      | le guide d'inclusion sociale est finalisé                                                                     |           |
|                     |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                               |           |



| CHAINE DE RESULTATS | INTITULE                                                                                                                                                                                                   | LIVRABLES                                                                                                                                        |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF 5          | Garantir les sauvegardes sociales                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                  |
| RESULTAT 8          | Des actions visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones de mise en œuvre des activités de l'ICF sont intégrées à chaque projet et font l'objet de suivi & évaluation |                                                                                                                                                  |
| Activité 25         | Définir, pour chaque projet autour des Forêts Classées et P&R sélectionnés, une étude d'impacts sociaux et environnementaux des activités, ainsi que les mesures de sauvegardes requises                   | une étude d'impacts sociaux et environnementaux des activités, ainsi que les mesures de sauvegardes requises définies pour chaque site identifié |
| Activité 26         | Mettre en œuvre les mesures de sauvegarde identifiées en lien avec les communautés locales et les organisations de la société civiles.                                                                     | Rapport de mise en œuvre des mesures de sauvegarde identifiées                                                                                   |
| Activité 27         | Effectuer le suivi-évaluation des actions de sauvegardes sociales                                                                                                                                          | Un rapport de suivi évaluation est disponible                                                                                                    |
|                     |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                  |
| OBJECTIF 6          | Renforcer la gouvernance de l'ICF et élaborer le plan d'action 2022-2025                                                                                                                                   |                                                                                                                                                  |
| RESULTAT 9          | La gouvernance de l'ICF est renforcée                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                  |
| Activité 28         | Renforcer les capacités du Secrétariat Technique de l'ICF                                                                                                                                                  | Plan de renforcement de capacité du secrétariat technique existe                                                                                 |
| Activité 29         | Organiser les réunions de CoPil, CT, autres réunion techniques                                                                                                                                             | Les réunions de CoPil, CT, autres réunion techniques                                                                                             |
| Activité 30         | Assurer le fonctionnement opérationnel de la cellule de coordination                                                                                                                                       | la cellule de coordination est opérationnelle                                                                                                    |
| RESULTAT 10         | Un Plan d'action 2022-2025 est établi pour servir de feuille de route                                                                                                                                      |                                                                                                                                                  |
| Activité 31         | Élaborer un plan d'action 2022-2025 sur la base des recommandations du CoPil et un plan de mise en œuvre                                                                                                   | Un plan d'action 2022-2025 et plan de mise en œuvre sont élaborés                                                                                |
| Activité 32         | Organiser un atelier de revue du projet de plan d'action par le Comité Technique                                                                                                                           | Plan d'action 2022-2025 revu et finalisé                                                                                                         |
| Activité 33         | Organiser un atelier de validation du plan d'action par le Comité de pilotage                                                                                                                              | Plan d'action 2022-2025 validé                                                                                                                   |
| RESULTAT 11         | La visibilité de l'Initiative Cacao et Forêts est assurée (gestion de la base de données des parties prenantes, communication et rapports, supports de communication)                                      |                                                                                                                                                  |
| Activité 34         | Participer aux fora nationaux et internationaux pertinents (Journée nationale de l'arbre, Plate-forme de partenariat public-privé, COP, etc.)                                                              | Participation au SARA, à la journée de l'arbre etc.                                                                                              |
| Activité 35         | Assurer le bon fonctionnement du site web de l'Initiative Cacao et forêts                                                                                                                                  | Un site web existe et est fonctionnel                                                                                                            |
| Activité 36         | Élaborer les rapports de suivi et de progrès et assurer leur diffusion                                                                                                                                     | Un rapport de suivi et de progrès est élaboré et diffusé                                                                                         |





